

M. Claude Desbiens,

Ceci fait suite a notre discussion du 26 novembre 2009 vers 15h30 au sujet de la possibilité d'une grève des mécaniciens de locomotive, a compter du 28 novembre 2009 vers 00:01.

Les affectations de voie principale suivantes seront modifier et les employés affectés seront place sur la liste de relève tel que discute et en fonction de l'article 86 du 4.16.

Les pool ou affectations suivantes seront annulé Pool - JM

Train de manœuvre 502 - 516 - 524 - 514

Les pool ou affectations suivantes seront gardes - 513 -514 - Pool J2 mais réduit a 3 conducteurs pour servir Ultramar - St-Romuald/ Mtl est.

Ceci peut par contre, changer au besoin. Si vous avez des suggestions, elles sont les bienvenues.

Merci/Thank you
Réal De Carufel
Superintendent Quebec Division